

Agent-e comptable



Synthèse de l'offre

Employeur :	S.D.E.A. ALSACE MOSELLE
Référence :	O06720017994
Date de dépôt de l'offre :	14/01/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	Dès que possible
Date limite de candidature :	14/03/2020
Service d'affectation :	COMPTABILITE

Lieu de travail :

Département du lieu de travail :	Bas-Rhin
Secteur géographique :	Strasbourg
Lieu de travail :	1 rue de rome - espace europ. de l'entreprise - schiltigheim b.p. 10020 67013 Schiltigheim

Détails de l'offre

Grade(s) :	Adjoint administratif territorial Adjoint adm. principal de 1ère classe Adjoint adm. principal de 2ème classe
Famille de métier :	Autre
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :

Dans le cadre d'une mutation, le SDEA recherche un(e) nouveau-velle collaborateur-trice.

Profil demandé :

De formation BAC PRO comptabilité, BAC +2 en comptabilité (ou équivalent), vous maîtrisez les procédures de la comptabilité publique (règles budgétaires et comptables), les règles de base de l'achat public ainsi que les principes fondamentaux de la comptabilité générale.

Mission :

Rattaché(e) au Service Comptabilité de la Direction des Ressources Financières et Matérielles, vous avez en charge l'exécution budgétaire (suivi et prise en charge des recettes, exécution des marchés et gestion du mandatement).

Contact et informations complémentaires : Vous souhaitez relever de nouveaux challenges en rejoignant le SDEA ? Adressez votre candidature, accompagnée d'un C.V. et d'une lettre de motivation à M. le Directeur Général du SDEA, via notre site Internet www.sdea.fr – Rubrique "Le SDEA / Rejoindre le SDEA / Les offres" avant le 10 février 2020

Téléphone collectivité : 03 88 19 29 19

Lien de publication : www.sdea.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.